



PUIGMAL Daniel, Secrétaire Général  
DDT AUBE - B.P.769 - 10026 TROYES  
Téléphone: 03.25.80.56.77 - Port. : 06.82.30.13.67  
Courriel: [developpement.durable@unsa.org](mailto:developpement.durable@unsa.org)

Daniel PUIGMAL  
Secrétaire Général de  
L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE  
A

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines  
Ministère de l'Écologie,  
du Développement Durable et de l'Énergie  
Tour Pascal B  
92055 LA DEFENSE CEDEX

TROYES, le 4 Août 2014

Monsieur le Directeur,

L'UNSA vient de prendre connaissance de la note de gestion du 18 juillet 2014 relative à l'attribution de la PFR des B au titre de 2014.

Nous avons eu la désagréable surprise de constater que les dispositions de cette note ne sont conformes, ni aux mesures catégorielles présentées lors de la plénière catégorielle du 10 juin dernier, ni à l'annexe n°1 des mesures catégorielles en date du 20 juin 2014 ayant fait l'objet d'un envoi à notre fédération le 1<sup>er</sup> juillet dernier. De plus, aucune information complémentaire aux représentants du personnel justifiant des modifications intervenues depuis cette date n'a accompagné l'envoi de cette note de gestion.

Nous pouvons supposer qu'au stade du 10 juin ou même du 1<sup>er</sup> juillet, les arbitrages étaient arrêtés avec l'enveloppe de 1,1M€ consacrée à la PFR des B.

L'augmentation de la part R en Administration Centrale ainsi qu'en services déconcentrés est bien conforme à votre présentation (avec une légère augmentation au profit des agents du CMVRH).

En revanche, nous avons constaté que les coefficients de la part Fonction en Administration Centrale restent inchangés par rapport à 2013 (pages 3, 8 et 13 de la note de gestion du 18 juillet 2014). L'augmentation de 0,15 de la part F en Administration Centrale n'a donc pas été répercutée dans cette note de gestion alors même que cette mesure était actée. Cela représente une diminution de 0,25M€ au titre des mesures catégorielles 2014 au profit des agents de catégorie B dans un contexte où les seules revalorisations indemnitaires ne compensent que très partiellement le gel récurrent du point d'indice.

Nous souhaitons vivement qu'il s'agisse d'un oubli dans la note de gestion du 18 juillet.

De plus, nous avons constaté que la part Fonction de 4,5 et 5 au profit des SACDD dans la spécialité «Administration Générale» responsables d'entités de niveau 1 en services déconcentrés est désormais encadrée alors même que cette mesure n'était nullement annoncée. Ainsi, les agents concernés devront encadrer 3 agents ou plus pour bénéficier de la cotation à 5 (page 7 de la note de gestion du 18 juillet 2014). Nous prenons acte du fait que cette mesure s'applique aux agents nouvellement affectés car la note précise que, « *si, à la date de la présente note de gestion, l'application de la grille de cotation conduit à une baisse de la part F d'un agent n'ayant pas changé de poste, son coefficient sera maintenu à titre personnel jusqu'à ce qu'il change de poste*» (page 4 de la note de gestion).

Encore des désillusions pour les agents qui prendront un poste de responsable d'unité ou d'entité cette année et qui découvriront cette disposition, sans compter les traitements différenciés selon la date de prise de poste !

L'ensemble de ces constats nous interroge une nouvelle fois sur le sens que vous accordez au dialogue avec les représentants du personnel et à la qualité toute relative de ce dernier malgré les préconisations en la matière et les affichages.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir rectifier l'oubli, s'agissant de l'augmentation de la part F en Administration Centrale et m'apporter toutes informations complémentaires.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE



Daniel PUIGMAL